

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Rapport annuel  
2022-2023



Premier's Council on Disabilities

---

Conseil du premier ministre pour les  
personnes handicapées

**Rapport annuel 2022-2023****publié par le :**

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées  
Province du Nouveau-Brunswick  
250, rue King, bureau 140  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 9M9  
Canada

**Couverture :**

Premier's Council on Disabilities

**Photocomposition :**

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**Imprimerie et reliure :**

Services d'impression du GNB

**Coordonnées :**

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées  
250, rue King, bureau 140  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 9M9  
Téléphone : 506-444-3000  
Numéro sans frais (au N.-B.) : 1-800-442-4412  
Télécopieur : 506-444-3001  
Courriel : [pcd-cpmph@gnb.ca](mailto:pcd-cpmph@gnb.ca)  
Site Web : [www.gnb.ca/conseil](http://www.gnb.ca/conseil)

ISBN 978-1-4605-3449-6 (version bilingue imprimée)

ISBN livre 978-1-4605-3450-2 (version anglaise en ligne)

ISBN 978-1-4605-3451-9 (version française en ligne)

ISSN 0825-8201

Octobre 2023 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Table des matières

<b>Sections</b>	<b>Page</b>
<b>Message du président et de la directrice générale, 2022-2023</b>	1
<b>Membres du Conseil, 2022-2023</b>	3
<b>Personnel du CPMPH, 2022-2023</b>	3
<b>Mandat</b>	4
<b>Faits saillants, 2022-2023</b>	6
<b>Plan d'action pour les personnes ayant un handicap – <i>Une voie responsable vers l'égalité des chances!</i></b>	6
<b>Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 29 mai au 4 juin 2022 – « <i>S'adapter – Improviser – Surmonter!</i> »</b>	7
<b>Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies – 3 décembre 2022</b>	9
<b>Réunions du conseil d'administration</b>	10
<b>Clients</b>	10
<b>Réunions, présentations et collaboration avec le gouvernement</b>	10
<b>Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif</b>	14
<b>Comités et groupes de travail</b>	15
<b>Langues officielles</b>	15
<b>États financiers</b>	16

Octobre 2023

L'honorable Blaine Higgs  
Premier ministre  
Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Losier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Patrick Losier  
Président



## Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel 2022-2023 du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Même si la pandémie de la COVID-19 a continué de poser des problèmes à surmonter, le Conseil a été occupé cette année. Il continue de travailler pour réaliser la vision d'un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées. En vue de cet objectif, le Conseil est toujours déterminé à collaborer étroitement avec les personnes handicapées, leur famille, les professionnels de services, les organismes communautaires et tous les ordres de gouvernement pour repérer et abattre les obstacles à la pleine participation des personnes handicapées dans la société.

Les membres du Conseil apportent une abondance d'expériences variées, provenant des quatre coins de la province, laquelle avec notre réseau de partenaires communautaires solides permet au Conseil de continuer de donner des conseils éclairés, opportuns et susceptibles d'être mis en œuvre au gouvernement.

Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons le leadership du Conseil avec la semaine annuelle de sensibilisation à la condition des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick à la fin de mai et au début de juin, ainsi que la tenue d'une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies en décembre. De plus, le Conseil a publié son premier rapport de situation sur le Plan d'action relatif aux personnes ayant un handicap.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier tous les membres et le personnel du Conseil de leur expertise et de leur passion à l'égard du travail du Conseil. Nous tenons aussi à remercier toutes les parties prenantes de continuer à faire partie de la conversation.



Patrick Losier,  
Président



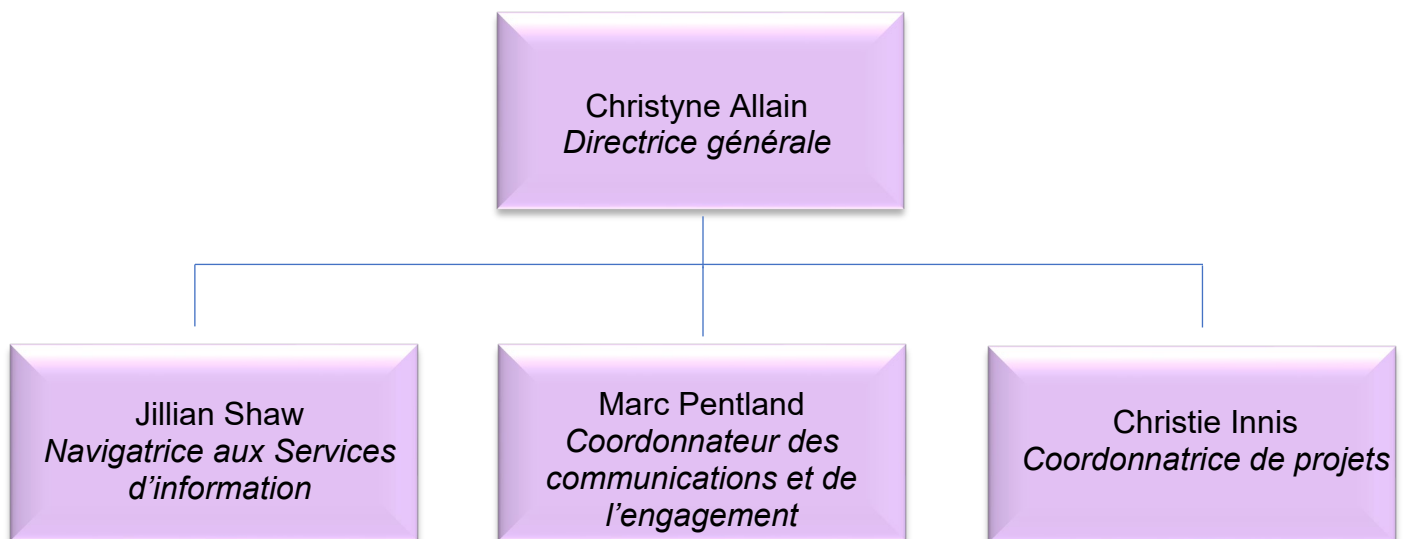
Christyne Allain,  
Directrice générale



## Membres du Conseil, 2022-2023

Randy Dickinson	Président – mandat terminé le 2 août 2022
Patrick Losier	Président
Brigitte Lapointe	Représentante d'une association provinciale
Heather Chandler	Représentante d'une association provinciale
Connie Melanson-Savoy	Représentante du public en général
Dr. Kanza Hashmat	Représentante du public en général
Margaux Savoie-Connolly	Représentante du public en général
Marc LeBlanc	Représentant régional (Bathurst)
Annie Chiasson-Doiron	Représentante régionale (Péninsule acadienne)
Kailha Winter-Smith	Représentante régionale (Burton)
Michèle Ouellette	Représentante régionale (région d'Edmundston)
Cassie Hall	Représentante régionale (Kent)
Gregory Zed	Représentant régional (région de Rothesay) – mandat terminé le 5 décembre 2022
Shabeer Amirali	Représentant régional (région de Moncton)
Nick Taggart	Représentant régional (Fredericton)

## Personnel du CPMPH, 2022-2023





**Vision d'avenir : *Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.***

**Mission : *Nous offrons un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.***

À cette fin,

- nous appuyons de vive voix la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle;
- nous fournissons des recherches, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- nous éduquons et nous sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- nous bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

Les cinq objectifs du Conseil sont fondés sur une capacité accrue, un rôle plus clair et une meilleure sensibilisation à l'égard du CPMPH. En s'appuyant sur ces objectifs, le CPMPH pourra générer des changements constructifs pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Le Conseil a travaillé à déterminer quelles ressources lui seront nécessaires pour concrétiser sa vision d'avenir et accomplir sa mission, et à définir des stratégies qu'il pourra mettre en œuvre dans l'immédiat.

## **Mandat**

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et d'échange d'information chargé de donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

La *Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes handicapées;

- encourager :
  - la prévention des situations entraînant un handicap;
  - les possibilités d'embauche des personnes handicapées;
  - l'accès des personnes handicapées à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut:

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes en ce qui concerne la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur les questions qui touchent la condition des personnes handicapées et recommander des domaines de recherche dont pourraient se charger les gouvernements, les associations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes relatifs à la condition des personnes handicapées;
- orienter des personnes vers des organismes gouvernementaux, des organisations bénévoles, des entreprises privées, des universités et des particuliers, ainsi que consulter, collaborer et saisir ces derniers de toute question ayant une incidence pour les personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des plans d'action et des mesures visant à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, les études et les recommandations qu'il considère comme nécessaires.

### **Faits saillants, 2022-2023**

#### **Rapport de situation relatif au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap**

Cette année, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées a publié son premier rapport de situation relatif au **Plan d'action pour les personnes ayant un handicap du Nouveau-Brunswick – Une voie responsable vers l'égalité des chances!**

Publié en juillet 2020, le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées est une stratégie pluriannuelle qui comprend 43 recommandations axées sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, les mesures de soutien aux personnes handicapées, l'accessibilité, le transport, les loisirs et le mieux-être.

Malgré les problèmes additionnels créés par la pandémie de la COVID-19, le Conseil est heureux de signaler que des progrès importants ont été réalisés pour donner suite à bon nombre des recommandations du Plan d'action sur les questions touchant les personnes ayant un handicap. Le Conseil a été particulièrement encouragé par les mesures prises pour explorer l'élaboration future d'un projet de loi provincial complet sur l'accessibilité.

Le rapport de situation met en évidence plusieurs mesures qui ont été prises, notamment :

- Un comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick a été créé. Il est chargé de consulter les parties prenantes et les ministères concernés par la communauté des personnes handicapées et de faire rapport à l'Assemblée législative en formulant des recommandations.
- Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale de 2021, un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes handicapées offerts par le ministère du Développement social, y compris le soutien au revenu. Le groupe de travail se compose de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont eu une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes handicapées.
- Le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du Programme d'égalité d'accès à l'emploi, a reçu l'approbation d'une subvention fédérale d'environ 190 000 \$. Ces fonds serviront à mettre en œuvre un projet d'une durée d'un an visant à créer davantage de possibilités d'emploi au sein du gouvernement provincial pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles ou développementales.

Le Conseil du Premier ministre continuera de collaborer étroitement avec le Cabinet du premier ministre et les ministères du GNB à la mise en œuvre des recommandations découlant du Plan d'action. Les parties prenantes seront également consultées concernant les moyens de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées, pour améliorer la vie des personnes handicapées.

### **Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 29 mai au 4 juin 2022 – « *S'adapter – Improviser – Surmonter!* »**

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) est organisée, chaque année, pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public, en vue de promouvoir un soutien accru pour les personnes handicapées, et ce, quel que soit leur handicap ou leur âge. La campagne, cette année, a comporté des activités virtuelles et en personne, des concours et des prix, ainsi que des annonces sur les réseaux sociaux, à la radio et des messages d'intérêt public, des communiqués et des affiches pour promouvoir la SSSPH.

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées comptait beaucoup sur la collaboration du personnel et des bénévoles de la Société Neil Squire qui travaillent avec le Conseil du Premier ministre à organiser les nombreuses activités durant cette semaine. Parmi les activités cette année, mentionnons un coup d'envoi le 29 mai à St. George coanimé par le St. George Community Living Centre, deux présentations virtuelles aux écoles publiques et aux résidents du Nouveau-Brunswick (une en français et une en anglais), une activité « Pique-nique dans le parc » et l'activité annuelle provinciale Marche et roule. L'activité Marche et roule comportait une composante virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19.

À l'occasion de la SSSPH 2022, Alexandre Hayward s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise annuellement à une personne du Nouveau-Brunswick, ayant un handicap, étudiant dans un programme reconnu d'un établissement d'enseignement postsecondaire de la province.

Dixie Lee – Shédiac a reçu le Prix de reconnaissance des employeurs du Conseil pour leur travail continu dans le secteur de l'emploi des personnes handicapées. Capacité Nouveau-Brunswick a reçu le Prix provincial en reconnaissance de son service remarquable à la collectivité et de son rôle afin d'améliorer la vie des familles d'enfants handicapés. Enfin, Clarence Bastarache de Bathurst a reçu le Prix de l'honorable Andy Scott pour avoir créé et soutenu des programmes communautaires et avoir plaidé en faveur des droits des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

### **Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2022**

Chaque année, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées organise une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies. Le thème en 2022 était ***Des solutions transformatrices pour un développement inclusif : le rôle de l'innovation dans la promotion d'un monde accessible et équitable.***

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée des Nations Unies. Au fil des années, des activités ont été organisées dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'inclusion des personnes handicapées et les mesures nécessaires pour favoriser une plus grande équité.

Cette année, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées s'est associé à la Société Neil Squire pour organiser une activité de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. L'activité de cette année, Adapter les jouets pour les enfants handicapés, visait à créer des jouets adaptés aux enfants handicapés. Des membres du personnel de la Société Neil Squire (SNS) ont dirigé l'activité à l'aide de la technologie d'assistance et ont pu adapter et donner de nombreux jouets à des enfants à l'occasion des Fêtes. Il s'agissait d'une activité en personne à laquelle la directrice générale du CPMPH a prononcé le mot d'ouverture. Un parent et un enfant qui ont reçu des dons d'une activité antérieure ont aussi dit quelques mots, et Bev Grasse de la SNS a pris la parole.

## Réunions du conseil d'administration

Au cours de la période 2022-2023, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles, abordant divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- l'accompagnement des élèves handicapés dans le système éducatif
- l'accompagnement des personnes autistes et les services qui leur sont offerts
- les animaux d'assistance
- les problèmes associés à un accès limité des personnes handicapées au transport
- les problèmes de santé mentale
- la mise à jour du rapport de situation relatif au Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées
- une loi provinciale sur l'accessibilité
- une loi sur la prise de décision appuyée et sur la représentation
- les normes d'emploi et les salaires des personnes handicapées
- l'adoption d'une optique d'analyse des politiques en fonction des besoins des personnes handicapées
- la réforme du développement social
- des élections accessibles

## Clients

Cette année, le personnel a répondu à plus de 305 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits des personnes handicapées. Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courrier électronique, mais aussi lors de rencontres en personne tout au long de l'année. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Le personnel du CPMPH a essentiellement aidé les clients à trouver des programmes et des services appropriés qui répondent à leurs besoins.

Le CPMPH maintient également l'accès en ligne à des répertoires d'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. Durant 2022-2023, ces répertoires ont été mis à jour. Le travail a été réalisé pour améliorer l'accessibilité de ce service et la facilité d'accès à celui-ci. Parmi les nombreuses ressources comprises dans le répertoire, mentionnons les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et l'aide financière.

## Réunions, présentations et collaboration du CPMPH avec le gouvernement

- *Cabinet du premier ministre (directrice générale)*
  - Poursuite des réunions avec le Cabinet du premier ministre et le président du Comité spécial pour discuter de la loi sur l'accessibilité.
  - Travaux avec le Cabinet du premier ministre en réponse à de nombreuses lettres de la communauté concernant les prestations d'invalidité du Canada.
  - Réunion avec les responsables des politiques pour discuter d'un éventuel projet de loi sur les transports en commun pour les personnes ayant un handicap visuel.

- Séance d'information avec le premier ministre sur le budget principal.
- *Bureau du Conseil exécutif (BCE)*
  - Communication constante avec le BCE concernant les prochaines nominations de membres du conseil et du président.
  - Réunions bimensuelles sur la loi sur l'accessibilité.
  - Réunions bimensuelles sur divers dossiers concernant les personnes handicapées.
  - Présentation à la Direction de l'égalité des femmes, responsable de la promotion de l'outil sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) auprès des rédacteurs de politiques ministérielles, sur la manière d'incorporer au processus d'élaboration de politiques le point de vue des personnes handicapées.
  - Collaboration sur la révision des lignes directrices sur la gestion interne du CPMPH.
- *Ministère du Développement social*
  - Réunions bimensuelles avec le gestionnaire des mesures de soutien.
  - Réunions mensuelles afin de discuter de la condition des personnes handicapées.
  - Participation à des réunions avec le comité du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap.
  - Collaboration avec le ministère du Développement social afin d'établir des statistiques pour leurs programmes de rénovation et de véhicules adaptés.
  - Réunions avec le groupe de travail sur les services de soutien aux personnes handicapées.
- *Éducation postsecondaire, Formation et Travail*
  - Collaboration avec les Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick à l'occasion de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2022.
  - Participation aux réunions mensuelles pour faire le point sur les projets d'intérêt commun.
  - Présence de l'ensemble du personnel à une présentation sur les recommandations des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées.
  - Participation à plusieurs réunions du sous-comité sur la recommandation 24 du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées.
  - Participation à une réunion organisée par EPFT pour présenter l'information obtenue lors des récents webinaires et conférences.
- *Ministère de la Santé*
  - Réunion avec la directrice exécutive des Services de traitement des dépendances et de santé mentale pour aborder les préoccupations du Conseil au sujet des services relatifs à la santé mentale au New Brunswick.
  - Soumission des problèmes, des questions et des préoccupations concernant la santé mentale au ministère de la Santé.

- Rédaction d'une lettre destinée au ministre de la Santé au sujet de préoccupations concernant le plan d'action provincial sur la santé mentale.
- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
  - Réunion avec un représentant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour discuter de la contribution du ministère au Rapport de situation relatif au Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées.
  - Présentation de *Triades de transition* à environ 30 écoles du secteur francophone.
  - Étude des possibilités pour l'aménagement de places de stationnement accessibles à Place 2000 pour un employé handicapé.
  - Réunion avec la sous-ministre et directrice pour discuter du rapport sur l'examen de la Politique 322 afin de fournir des commentaires avant sa publication.
  - Rédaction d'une lettre destinée au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au sujet de l'absence de soutien/financement des assistants en éducation.
  - Prestation de commentaires au Ministère sur le cadre d'éducation pour une carrière du Nouveau-Brunswick et participation à une séance de présentation.
  - Rencontre avec le ministre Dominic Cardy.
- *Direction de l'égalité des femmes*
  - Participation du personnel à un séminaire d'une journée sur l'impact de la COVID-19 avec des conférenciers d'autres ministères et d'organismes communautaires.
- *Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick*
  - Prestation de commentaires au CSNB sur la version provisoire d'un article au sujet de l'accessibilité aux soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick pour les personnes handicapées.
- *Élections Nouveau-Brunswick*
  - Examen de l'accessibilité du site Web et prestation de commentaires.
  - Réunion avec la directrice générale pour discuter de l'accessibilité durant les élections.
- *Bureau du chef de l'information*
  - Rencontre avec le Bureau du chef de l'information pour discuter de l'élaboration d'une liste des technologies et des logiciels d'adaptation utilisés par le personnel du GNB.
- *Statistique Canada*
  - Participation à une activité virtuelle : « Voir tout le monde : Les données sur la diversité de genre ».
- *Ministère des Affaires autochtones*

- Rencontre de représentants d'Affaires autochtones et d'élèves du Collège Renaissance pour discuter de la collaboration à un projet.
- *Horizon*
  - Participation à une réunion du groupe de travail sur les communications et l'engagement d'Horizon.
- *Ministère des Ressources naturelles*
  - Traitement des demandes de carte de chasseur pour les personnes handicapées.
- *Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture*
  - Participation à des réunions et à des discussions en petits groupes afin de commenter le renouvellement de la Politique canadienne du sport pour 2023-2033.
  - Participation de deux membres du personnel à une séance de participation à l'activité physique.
- *Ministère des Finances et du Conseil du Trésor*
  - Réunions avec le ministère des Finances au sujet du budget de fin d'année du Conseil.
  - Mise à jour et réunions avec la directrice générale sur le plan de prévention des maladies transmissibles du CPMPH.
  - Réunions avec le gestionnaire du Programme d'égalité d'accès à l'emploi.
  - Participation du personnel à une formation sur les changements apportés à la *Loi sur le droit à l'information*.
  - Rencontre avec la directrice de Gestion de l'incapacité au travail.
  - Rencontre relative à l'audit de 2021-2022 du CPMPH.
- *Emploi et Développement social Canada*
  - Rencontre avec des représentants d'Emploi et Développement social Canada pour discuter de façons de faire la promotion du régime enregistré d'épargne-invalidité.
- *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*
  - Réunions avec la Commission concernant la loi sur les animaux de service.
- *Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux*
  - Participation aux appels des gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux concernant les ministres responsables des services sociaux.
  - Participation aux appels du Réseau des Bureaux de la condition des personnes handicapées et des conseils des premiers ministres.
  - Participation à des appels organisés par le Forum ouvert sur l'accessibilité du Nouveau-Brunswick.
  - Participation à des appels du Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur les personnes handicapées.



- Remise du compte rendu du Nouveau-Brunswick sur les lois en vigueur en matière d'accessibilité aux fins d'analyse environnementale menée par le Forum ouvert sur l'accessibilité.
- Remise des commentaires consolidés du Conseil à l'Agence du revenu du Canada concernant les obstacles à l'accessibilité associés à ses processus et formulaires.
- Participation à un forum de deux jours organisé par Normes d'accessibilité Canada et prestation de commentaires au nom du Nouveau-Brunswick.
- Examen et rencontre avec Normes d'accessibilité Canada pour discuter d'un PE et d'une loi sur l'accessibilité pour le Nouveau-Brunswick.

### **Réunions, présentations et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif**

- Société Neil Squire
- Diverses écoles au N.-B.
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Collège Renaissance
- Conseil des Canadiens avec déficiences
- ReThink Ability
- Corporation au bénéfice du développement communautaire (CBDC)
- L'Arche
- Inclusion Nouveau-Brunswick
- NB Parks and Trails
- Fredericton Trails Coalition
- Sentier Transcanadien
- Timbres de Pâques
- Université du Nouveau-Brunswick
- Association canadienne pour la santé mentale
- Coalition des personnes handicapées du N.-B.
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
- Disability and Work in Canada
- Institut de recherche sur le travail et la santé
- Ville de Fredericton
- Services canadiens de l'ouïe
- Voice of Albertans with Disabilities
- Loisirs Nouveau-Brunswick
- Comité des loisirs pour l'inclusion

### **Comités et groupes de travail 2022-2023**

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux répondre aux enjeux liés aux personnes handicapées, dont :

- le Canadian Open Forum on Accessibility
- le Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur les questions relatives aux personnes handicapées
- le Comité consultatif provincial-territorial des personnes handicapées
- le comité mixte d'hygiène et de sécurité de Place 2000
- le Comité du mieux-être de Place 2000
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- le Comité sur l'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick

### **Langues officielles**

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**États financiers**  
**Le 31 mars 2023**

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Table des matières

Le 31 mars 2023

---

	<b>Page</b>
<b>Rapport du vérificateur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4-6



## Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

### *Opinion*

Nous avons effectué la vérification des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la direction de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### *Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. Cela consiste en outre :

- à cerner et évaluer le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de vérification en réponse à ce risque; et de réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

## Rapport du vérificateur indépendant, suite

- à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- à évaluer le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que celui des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- à tirer nos conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation;
- à évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à évaluer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de la vérification.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Le 18 septembre 2023

  
Comptables professionnels agréés

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance	9 489 \$	
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>287 251</u>	<u>204 954</u>
	296 710 \$	<u>204 954 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	29 520 \$	23 169 \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		
Excédent	<u>267 220</u>	<u>181 785</u>
	296 740 \$	<u>204 954 \$</u>

Approuvé



Membres \_\_\_\_\_



Membres \_\_\_\_\_





# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
<b>Recettes</b>			
Province du Nouveau-Brunswick	358 953 \$	358 953 \$	314 693 \$
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées		<u>51 500</u>	<u>48 000</u>
	<u>358 953</u>	410 453	362 693
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages connexes	327 353	263 223	281 129
Semaine de sensibilisation à la situation des		22 625	23 736
Traduction et interprétation	11 000	14 437	14 611
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	13 000	12 584	12 917
Journée des Nations Unies le 3 décembre	-	4 340	280
Téléphone	2 950	3 239	3 385
Impression	500	1 286	3 449
Formation et perfectionnement professionnel	-	1 130	784
Réunions du personnel et déplacements	2 250	795	214
TI et Internet		486	1 583
Frais postaux	500	482	1 232
Fournitures de bureau	<u>1 400</u>	391	1 125
	<u>358 953</u>	<u>325 018</u>	<u>344 445</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	-	85 435	(18 248)
Excédent accumulé, à l'ouverture	<u>-</u>	181 785	163 537
Excédent accumulé, à la fermeture	<u>\$</u>	<u>267 220 \$</u>	<u>181 785 \$</u>

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie  
Exercice se terminant le 31 mars 2023

---

	2023	2022
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	276 657 \$	290 293 \$
Encaissements provenant d'autres entités	51 500	48 000
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(328 157)</u>	<u>(338 293)</u>
Variation de l'encaisse		
Trésorerie à l'ouverture		
Trésorerie à la clôture	\$	\$

---

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé et toutes les activités d'exploitation sont traitées par la province du Nouveau-Brunswick.

1. Nature des activités

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

a) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions destinées à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 99 % de ses recettes de la Province du Nouveau-Brunswick et des ministères afférentes.

b) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

c) Régimes de retraite et autres prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a aucunement accès aux surplus des régimes de retraite des employés.

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

## 2. Principales conventions comptables, suite

### d) Instruments financiers

L'organisation évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ensuite son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

### e) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 3. Opérations entre entités apparentées

La province du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Province du Nouveau-Brunswick	287 251 \$	<u>204 954</u> \$

Le montant exigible de la province du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 358 953 \$ (2022 - 314 693 \$). En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement total de 46 500 \$ (2022 - 43 500 \$) et le ministère du Développement social a contribué à un financement total de 5 000 \$ (2022 - 0 \$) pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2022.

La province du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont les services de TI, de réception et de gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être établie de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2023

---

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Compte des salaires accumulés	11 740 \$	12 257 \$
Engagements liés au commerce	9 489	
Crédits de congés accumulés	<u>8 291</u>	<u>10 912</u>
	<u>29 520 \$</u>	<u>23 169 \$</u>

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.